

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Anne-Marie BAUDON – Madame Catherine MARCY - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ - Madame Anne de CHALENDAR - Monsieur Jean-Claude COSSET - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Madame Françoise COHEN – Madame Frédérique MORANGE- Madame Aya KOFFI.

Étaient excusés: Monsieur Eric PASQUIER (pouvoir à M. JULHES) - Madame Delphine CHARIER- Monsieur El Abbès SEBBAR.

Secrétaire de séance : Madame FLEURET-PAGNOUX

Dates de convocation.....	27 mars 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	15
Nombre de votants.....	15
Pour.....	15
Contre	0
Abstention.....	0

N° 8 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SSIAD – EPRD 2024

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58),

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 relative à l'Etat des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux publics gérés en M22 et la mise à jour du plan comptable M22 au 1^{er} janvier 2024,

Vu l'article 2.1.1 de l'instruction interministérielle n° DGCS/5C/DGCL/DGFIP/172 du 12 juillet 2018 disposant « un déficit prévisionnel est possible si le prélèvement sur le fonds de roulement qui résulte du tableau de financement prévisionnel est compatible avec la situation financière et patrimoniale de l'établissement ».

Vu l'instruction n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Vu l'article L313-12-2 du CASF qui prévoit l'utilisation d'un Etat des Prévisions de Recettes et des Dépenses (EPRD) pour les ESSMS ayant signé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM),

Vu la délibération du conseil d'administration du 28/03/2023 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire,

Vu le rapport relatif au budget primitif 2024,

Monsieur FOUNTAINE, Président, présente au Conseil d'Administration le projet d'EPRD pour le SSIAD pour l'exercice 2024.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice 2024	1 0 54 545,67 €
Recettes de l'exercice 2024	1 078 583,00 €
Résultat prévisionnel de l'exercice 2024	24 037,33 €
INVESTISSEMENT	
CAF	25 475,00 €
Ressources de l'exercice 2024	- €
Emplois de l'exercice 2024	500,00 €
Apport au Fonds de roulement	24 975,00 €
Prélèvement au Fonds de roulement	- €

EPRD 2024

SSIAD

Fonctionnement

Dépenses

Code cha	p. / fonction prépa	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
Groupe 1		DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE	196 690,00 €	219 770,00 €	23 080,00 €
Groupe 2		DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL	754 566,00 €	779 244,00 €	24 678,00 €
Groupe 3		DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	65 080,00 €	55 531,67 €	- 9 548,33 €
		TOTAL	1 016 336,00 €	1 054 545,67 €	38 209,67 €

Recettes

Code cha	p. / fonction prépa	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
Groupe 1		PRODUITS DE LA TARIFICATION	975 498,00 €	1 037 512,00 €	62 014,00 €
Groupe 2		AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	30 838,00 €	31 071,00 €	233,00 €
Groupe 3		PRODUITS FINANCIERS, EXCEPTIONNELS ET NON ENCAISSABLES	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
		TOTAL	1 016 336,00 €	1 078 583,00 €	62 247,00 €

Investissement

Emplois

Code cha	p. / fonction prépa	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
Titre 1		REMBOURSEMENT DE DETTES FINANCIERES	- €	- €	- €
Titre 2		ACQUISITION D'ELEMENTS D'ACTIFS IMMOBILISES	19 201,00 €	500,00 €	- 18 701,00 €
Titre 3		AUTRES EMPRUNTS	- €	- €	- €
		TOTAL	19 201,00 €	500,00 €	- 18 701,00 €

Ressources

Code cha	p. / fonction prépa	Chapitre	EPRD 2023	EPRD 2024	EVO EPRD à EPRD
CAF		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2 153,00 €	24 975,00 €	22 822,00 €
Titre 1		AUGMENTATION DE CAPITAUX PROPRES	17 048,00 €	- €	- 17 048,00 €
Titre 2		AUGMENTATION DE DETTES FINANCIERES	- €	- €	- €
Titre 3		AUTRES RESSOURCES	- €	- €	- €
		TOTAL	19 201,00 €	24 975,00 €	5 774,00 €

Cette proposition détaillée au sein des maquettes budgétaires et autres documents figurant en annexe, mise aux voix, est adoptée.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE